



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Dangers des « point à temps » pour les usagers de deux-roues

Question écrite n° 8691

Texte de la question

M. Christophe Plassard attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation sur les risques que présente l'utilisation du procédé routier dit du « point à temps » pour les conducteurs de deux-roues. Ce procédé, qui consiste à projeter des gravillons associés à un liant bitumineux sur la chaussée, est largement utilisé par les services départementaux, notamment au printemps et en début d'été. Il permet, pour un coût environ quatre fois inférieur à celui d'un enrobé classique, de rénover de larges portions de routes départementales. Cependant, ce gain économique a pour contrepartie des risques réels pour les motocyclistes et cyclistes. Malgré les précautions prises par les services techniques, notamment les passages réguliers de véhicules pour le compactage, le balayage ultérieur des gravillons résiduels et la mise en place d'une signalisation temporaire, cette technique demeure particulièrement glissante pour les deux-roues, y compris à faible vitesse. Les chutes sont fréquentes et peuvent entraîner des blessures graves. Par ailleurs, des projections de gravillons provoquent également des dommages matériels sur les véhicules. De nombreux usagers, dont des professionnels de santé, alertent aujourd'hui sur les dangers inhérents à cette méthode de réparation, en contradiction avec les objectifs de développement de la mobilité douce et motorisée sur deux-roues. M. le député souhaite donc savoir si le Gouvernement entend engager une réévaluation nationale de l'usage de cette technique, en lien avec les collectivités territoriales, les fédérations de motards et les experts de la voirie, afin d'identifier des alternatives plus sûres. Il lui demande également si une interdiction de ce procédé pourrait être envisagée sur les tronçons à fort trafic de deux-roues, dans un objectif de prévention et de sécurité routière renforcée.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Plassard](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8691

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : [Aménagement du territoire et décentralisation](#)

Ministère attributaire : [Aménagement du territoire et décentralisation](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 juillet 2025